Objet : FINANCES - Crèche Prestillou - Acquisition de matériel d'éveil et de jeux - demande de subvention au Conseil Général

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 97/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations :03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 13 DEC. 2012
Affiché le : 14 DEC. 2012

L'an deux mille douze, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2012

PRESENTS : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. BERNES	à	M. ANDUZE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL

Secrétaire : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Crèche Prestillou - Acquisition de matériel d'éveil et de jeux - demande de subvention au Conseil Général

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il apparait nécessaire d'acquérir du matériel d'éveil et de jeux pour la somme de 2 090,46 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 abstention : M. SALAÜN) :

- De demander une subvention au Conseil Général pour aider la commune dans ces investissements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 décembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE